RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02470
Numéro SIREN : 850 969 577
Nom ou dénomination : ABA Immo

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2024 sous le numéro de dépôt 9681

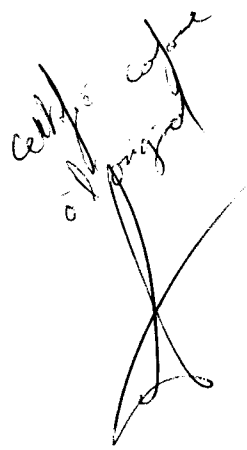
Présente les comptes annuels de

Société ABA IMMO

444 Rue Paradis

13008 MARSEILLE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021



E&A EXPERTISE
Société d'expertise comptable immatriculée au RCS de Marseille : 822 963 856
444, Rue Paradis - 13008 Marseille
6, Rue de Strasbourg - 83200 Solliès-Pont
09 54 12 23 83 - contact@ea-expertise.com

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 20	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 586 286.62		1 586 286.62	857 916.89	728 369.73	84.90
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	11 126.94		11 126.94	40.00	11 086.94	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	940 237.10		940 237.10	3 518.07	936 719.03	NS
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	2 537 650.66		2 537 650.66	861 474.96	1 676 175.70	194.57
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 537 650.66		2 537 650.66	861 474.96	1 676 175.70	194.57

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 20	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 200)	1 200.00	1 200.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	11 658.83-		11 658.83-	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	51 124.59-	11 658.83-	39 465.76-	338.51-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	61 583.42-	10 458.83-	51 124.59-	488.82-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 474 912.59		1 474 912.59	
	Emprunts et dettes financières diverses	1 117 905.49	869 087.18	248 818.31	28.63
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 760.00	2 846.61	913.39	32.09
	Dettes fiscales et sociales	2 656.00		2 656.00	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 599 234.08	871 933.79	1 727 300.29	198.10
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 537 650.66	861 474.96	1 676 175.70	194.57
	(1) Dettes et produits constates d'avance à moins d'un an	2 599 234.08	871 933.79		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2020 20	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			728 369.73	857 916.89	129 547.16-	15.10-
Variation de stock (marchandises)			728 369.73-	857 916.89-	129 547.16	15.10
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			35 650.28	2 359.54	33 290.74	NS
Impôts, taxes et versements assimilés			2 656.00		2 656.00	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			38 306.28	2 359.54	35 946.74	NS
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			38 306.28-	2 359.54-	35 946.74-	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 20	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	12 818.31	9 299.29	3 519.02	37.84
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	12 818.31	9 299.29	3 519.02	37.84
2. Résultat financier (V-VI)	12 818.31-	9 299.29-	3 519.02-	37.84-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	51 124.59-	11 658.83-	39 465.76-	338.51-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)				
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	51 124.59	11 658.83	39 465.76	338.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	51 124.59-	11 658.83-	39 465.76-	338.51-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ABA IMMO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 200 euros
Siège social : 444, Rue Paradis
13008 Marseille
850 969 577 RCS Marseille

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TRENTE JUIN, A ONZE HEURES,

Les associés de la société **ABA IMMO**, société à responsabilité limitée au capital de 1 200 euros, divisé en 1 200 parts d'un euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- **La société SBE (RCS Marseille : 845 269 828)** représentée par **Monsieur Yanick AMSELLEM**, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,

- **La société ARS INVEST (RCS Marseille : 501 091 532)** représentée par **Monsieur Jérôme AMSELLEM**, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,

- **La société HOLDING AMSELLEM INVEST (RCS Marseille : 812 261 279)** représentée par **Monsieur Julien AMSELLEM**, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 1 200 parts sociales, soit la totalité des parts sociales composant le capital de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Yanick AMSELLEM**, Gérant de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021** et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Rémunération de la gérance,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les convocations adressées aux associés,

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2021**,

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2021** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2021.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JA JA

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le **31 décembre 2021** s'élevant à 51 124,59 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice **51 124,59 euros**

Intégralement affecté au compte report à nouveau,
portant le solde du compte report à nouveau débiteur de **62 783,42 euros**

Dividendes antérieurs
L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres
Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre de son mandat de Gérant, **Monsieur Yanick AMSELLEM**, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2021**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

JA
JA

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Pour la société :

SBE
Yanick AMSELLEM
Gérant

ARS INVEST
Jérome AMSELLEM
Gérant

HOLDING AMELLEM INVEST
Julien AMSELLEM
Gérant

ABA IMMO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 200 euros
Siège social : 444, Rue Paradis
13008 Marseille
850 969 577 RCS Marseille

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le **31 décembre 2021** s'élevant à 51 124,59 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice _____ **51 124,59 euros**

Intégralement affecté au compte report à nouveau,
portant le solde du compte report à nouveau débiteur de _____ **62 783,42 euros**

Dividendes antérieurs
L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Capitaux propres
Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par le Gérant
Yanick AMSELLEM